

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON**



Séance du 4 juillet 2024 - Délibération n° 2024-077

**LE CARRÉ 9**

**ADOPTION DES TARIFS DES SPECTACLES ORGANISÉS PAR LE  
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DANS LE CADRE  
DE LA SAISON CULTURELLE 2024-2025**

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 24 juin, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	28
Présents	22
Votants	28
Vote	
Pour	28
Contre	0
Abstention	0

**Président de séance :** Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

**- Absents excusés ayant donné mandat de vote :**

Monsieur Benoit Quélard, pouvoir donné à Monsieur Marc Droguet.

Monsieur Jean-Luc Guillaume, pouvoir donné à Monsieur Lionel Remande.

Madame Sylvie Massicot, pouvoir donné à Monsieur Mickaël Jouan.

Madame Soazig Ruiz, pouvoir donné à Madame Karen Lanson.

Monsieur Valentin Perré, pouvoir donné à Madame Géraldine Denigot.

Monsieur Loïc L'Haridon, pouvoir donné à Madame Martine Évain.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Mickaël Jouan.

**Rapport de Soazig Ruiz.**

La saison culturelle 2024-2025 du Carré 9 propose des manifestations organisées par Le 7, Conservatoire de musique. Ces spectacles intégrant le service de billetterie de la salle Le Carré 9 et Redon Agglomération ayant statué sur les tarifs de la saison professionnelle du 7, Conservatoire de musique, il est proposé d'adopter les tarifs suivants :

Envoyé en préfecture le 08/07/2024  
Reçu en préfecture le 08/07/2024  
Publié le - 8 JUIL. 2024  
ID : 035-213502362-20240704-SG2024\_301-DE

<i>La Saison du 7 (saison professionnelle)</i>		
<i>Tarif normal</i>	<b>12,50 €</b>	<i>Adultes</i>
<i>Tarif réduit</i>	<b>8,50 €</b>	<i>Élèves adultes du Conservatoire Parent d'un élève mineur ou étudiant, Jeunes de 11 à 25 ans non-inscrits au Conservatoire (sur justificatif : étudiants, services civiques, demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minimas sociaux)</i>
<i>Tarif très réduit</i>	<b>4,20 €</b>	<i>Elèves du Conservatoire de 11 à 25 ans</i>
<i>Tarifs "Jeune Public" et "Conférences"</i>	<b>4,20 €</b>	<i>Tarif unique Gratuit pour les enfants de 10 ans et moins</i>
<i>Concerts pédagogiques</i>	<b>4,20 €</b>	<i>Tarif unique par personne – (accompagnateur gratuit dans la limite du nombre réglementaire). À destination des établissements scolaires, structures médico-sociales, socio-éducatives, ...</i>

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,  
Vu la délibération n°2024-035 en date du 4 avril 2024 relative aux tarifs municipaux 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Patrimoine, Culture et Tourisme réunie le 6 février 2024,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE les tarifs précités pour les manifestations organisées par Le 7, Conservatoire de musique dans le cadre de la saison culturelle 2024-2025 de la salle Le Carré 9.

Pour extrait conforme,

**Pascal Duchêne**  
Maire de Redon



Le Secrétaire de séance,  
**Mickaël Jouan**  
Conseiller Municipal

Mis en ligne le - 8 JUIL. 2024